

Etre jeune et se soigner à moindre frais !

Catherine Corbeau, Ireps LR

PEPS 34 : Projet d'Expérimentation Plus Soins 34

Un projet expérimental pour l'accès aux soins des jeunes dans l'agglomération de Montpellier

De nombreux jeunes déclarent ne pas se rendre chez le médecin ou le dentiste même en cas de besoin, la raison financière pouvant être le frein principal.

Le **Projet d'Expérimentation Plus Soins 34** permet à plus de 1700 jeunes de 20 à 22 ans, de l'agglomération de Montpellier, de bénéficier du Tiers Payant.

Qu'ils soient étudiants ou inscrits à la mission locale de l'agglomération de Montpellier, ils évitent ainsi l'avance des frais pris en charge par la sécurité sociale lors des consultations ou d'achat de médicaments.

Quelle est le contexte ?

Au départ, l'idée des expérimentations sociales est de tester « sur le terrain » un dispositif qui pourrait être élargi au niveau national s'il donne des résultats probants. Ici il s'agit de voir si l'obstacle financier est déterminant dans le recours aux soins.

Cette expérimentation lancée au titre « des solidarités actives » par Martin Hirsh est une parmi d'autres qui explorent divers obstacles à l'insertion des jeunes : l'accès au logement, au permis de conduire, au premier emploi.

L'IREPS-LR a donc souhaité conduire ce programme pour réduire les inégalités sociales de santé en facilitant l'accès aux soins pour tous les jeunes.

Cette action est initiée à partir des besoins des plus défavorisés mais elle peut améliorer le système de santé pour tous.

Quelle est l'idée ?

Il n'est pas facile pour les jeunes de sortir de l'argent, de se retrouver dans le dédale « sécu, mutuelle, remboursement, médecin traitant, secteur 1, 2 » ! Autant d'obstacles potentiels à l'accès aux soins de jeunes qui doivent accéder à leur autonomie.

Pour certains jeunes, cela est plus facile que pour d'autres (conseils et financement des parents) mais le programme a voulu faciliter l'accès aux soins pour tous en testant si le tiers payant changeait la consommation de soins, selon qu'on ait ou non une carte tiers payant (groupe expérimental versus groupe témoin).

Cet automne, le programme est en phase d'inclusion de jeunes volontaires. La motivation des participants est soit personnelle, soit « citoyenne » car si ce programme ne leur est pas indispensable personnellement, il sera utile à d'autres jeunes en difficulté, lorsqu'il sera étendu à la France entière.

Un autre effet attendu du projet est un recueil de leurs perceptions des difficultés et des leviers d'accès aux soins.

Comment adhérer à ce dispositif ?

- pour les étudiants affiliés à la LMDE ou la MEP : formulaires d'adhésion à l'engagement disponibles auprès de leurs agences, des services universitaires de médecine préventive ou du service social du CROUS.
- Pour les jeunes inscrits dans les missions locales et affiliés à la Caisse de l'Assurance Maladie de l'Hérault : formulaires à retirer auprès des 5 antennes de la MLJAM (Mission Locale des jeunes de l'Agglomération de Montpellier) : Montpellier centre, Montpellier Mosson, Montpellier Croix d'argent, Castries et Lattes.
- Le CRIJ, l'Espace Montpellier Jeunesse et la Maison de la Prévention Santé participent à l'information des jeunes et à la mise à disposition des documents nécessaires.

Cette expérimentation n'est ouverte qu'à un nombre limité d'inscription, seuls les **3 300 premiers** affiliés pourront y participer ! Une moitié bénéficiera de la carte Tiers Payant, l'autre moitié servira de groupe témoin.

Qui est impliqué et comment ce projet est-il travaillé ?

Les partenaires sont : Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Hérault, LMDE (La Mutuelle Des Etudiants) MEP (Mutuelle Etudiant de Provence), CROUS, IREPS, ORS, services de médecine préventive des trois universités Montpellier 1, 2 et 3 Ville de Montpellier, MLJAM et CRIJ.

Ce projet expérimental est financé par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la vie associative (fonds d'expérimentation pour la jeunesse).

Une douzaine de professionnels divers travaillent ensemble depuis plus d'un an pour rendre effective cette idée simple « ne pas payer ce qui sera remboursé » et espérer la voir se généraliser dans toute la France, quel que soit le statut du jeune, étudiant ou en insertion.

Le premier effet de ce programme est une sensibilisation de nombreux professionnels au contact des jeunes sur les questions d'accès aux soins.

Contact pour en savoir plus :

Catherine Corbeau

Ireps LR

Tel : 04.67.04.88.50

Mail : corbeau.irepslr@orange.fr

et

Contact : peps34@cpam-herault.cnamts.fr